

## NAISSANCE ET DIAGNOSTIC

Bien que ce fut une naissance pénible, la venue au monde de mon petit Gaëtan fut un émerveillement. Dès les premiers mois il pleurait souvent et était agité. Il dormait peu, ses nuits étaient entrecoupées de réveils et rien ne semblait le consoler. Mon mari, exaspéré par ses cris, s'en allait finir ses nuits en discothèque ; peu de temps après il nous a quitté. Mon grand fils de 14 ans et moi rivalisons d'imagination pour calmer ce petit. Nous sommes parvenus à force de patience, à trouver des solutions ; par le jeu, la musique, tourner avec lui sur une chaise... Quelques mois plus tard, en plein divorce difficile, le pédiatre nous annonce que Gaëtan, notre fils, présente des signes évidents d'autisme. Le même pédiatre qui m'a fait vacciner mon fils à deux mois. Suite au vaccin R.O.R. Gaëtan n'a plus été le même, son corps s'est couvert d'eczéma et il est devenu violent, faisant des crises d'angoisse en pleine nuit. Le pédiatre m'envoie consulter un neuro-pédiatre qui confirme son diagnostic et demande un test génétique. Un pédopsychiatre avance comme argument que ma maladie cardiaque aurait causé l'autisme de mon fils. Le test génétique s'avère négatif, je me retrouve donc avec mon grand fils pris dans le tourbillon d'un divorce éreintant, obligée de gérer l'autisme de mon petit.



## DIVORCE DIFFICILE ET SPJ

Le pédiatre me conseille l'aide d'une psychomotricienne à domicile ; je l'accepte bien volontiers, elle vient durant plusieurs mois à raison d'une visite hebdomadaire d'une heure.

Mon ex mari sombre dans l'alcool et couche à droite à gauche, aussi je refuse de lui confier l'enfant un week-end sur deux, et le juge décide qu'il pourra voir l'enfant dans le cadre d'un foyer sous surveillance un Samedi

matin sur deux. Puis mon ex mari se met en ménage et demande à voir le petit au domicile de sa nouvelle compagne. Après discussion avec le pédiatre et la psychomotricienne il apparaît que cette mesure est trop radicale pour Gaëtan et qu'il faudrait mieux l'acclimater au nouveau milieu de son père gentiment. Cependant le juge refuse estimant que c'est priver le père de son droit de visite. Il ordonne cette mesure immédiate mais cette ordonnance me parvient le Vendredi, aussi j'amène l'enfant au foyer pour le week-end comme d'habitude. Sur le chemin du retour le foyer m'appelle pour me dire que le père n'est pas venu, je retourne donc au foyer et reprend le petit. Lorsque j'arrive chez moi, la police m'attend avec mon ex mari et sa nouvelle compagne. J'explique aux policiers le quiproquo de cette situation et dans les cris et les pleurs que Gaëtan part chez son père. Mon adolescent fait une crise de nerfs. La nuit même, mon ex mari m'appelle pour me dire que Gaëtan hurle et qu'il faut l'enfermer ! Je lui conseille de rester calme, de mettre de la musique et si ça ne va pas de me le ramener ; ce qu'il fait le Dimanche matin, arguant du fait qu'il travaille et qu'il doit se reposer, il préconise que l'enfant devrait être enfermé dans un hôpital psychiatrique. Pour l'eczéma de mon fils, son pédiatre m'envoie chez une dermatologue qui prescrit une pommade à base de cortisone ; connaissant les effets secondaires dangereux de la cortisone, je décide de voir ma naturopathe et mon droguiste qui travaillent avec la spagyrie (préparation à base d'essences de plantes). Ce dernier me propose une solution contre l'eczéma sans effets secondaires. Une semaine après, il semble que son eczéma ait doublé et les « bons amis » mettent en doute ma santé mentale de faire confiance à des hurluberlus plutôt qu'au dermatologue. Je tiens bon. Après trois semaines de traitement à la spagyrie, mon fils est totalement guéri de son eczéma. A ce jour, il n'est jamais revenu.

Le divorce est enfin prononcé et j'ai la garde de mon fils sous le contrôle de la société protectrice de la jeunesse (SPJ, équivalent de la DASS en France). Parce que j'ai refusé les traitements hospitaliers proposés par le pédopsychiatre, neuropsychiatre, estimant l'enfant trop jeune pour subir autant de tests. J'ai également refusé l'aide d'une garde d'enfants que j'ai jugé non qualifiée pour s'occuper de mon fils. Par ces faits, la protection de la jeunesse a estimé que j'étais irresponsable et qu'elle devait garder un contrôle sur moi. Comme cette mesure ne s'applique qu'à la Suisse et que le père démissionne de plus en plus de son rôle en venant qu'une fois sur deux puis une fois sur trois voir son fils, je décide de prendre mes enfants et d'émigrer en Bretagne.



## IMMIGRATION DANS LE FINISTERE

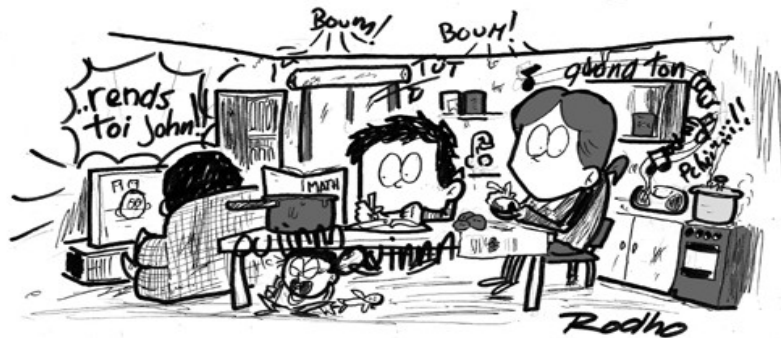
Je loue une maison dans le Finistère où nous arrivons en août 2003. Le paysage est magnifique, à la hauteur de mes plus beaux rêves. Malheureusement la maison ne suit pas, et c'est avec déception que nous constatons qu'elle est insalubre. Pour la sécurité de mes enfants, je décide quelques mois plus tard de déménager dans le même département mais sur une autre commune où mon adolescent est inscrit au lycée et le petit à l'école maternelle où il est très bien reçu. Après des débuts difficiles, Gaëtan commence à se plaire en maternelle.

Énervé par mon départ, mon ex mari contacte les services sociaux suisses, m'accusant d'avoir pris la fuite avec notre fils. Ceux-ci déclarent au juge que j'ai fui sans assurer de logement et de suivi à mes enfants. Du coup, le juge me retire la garde de Gaëtan. Je reçois ce courrier dans le Finistère et fait appel à une assistante sociale qui passe le dossier au juge de Quimper, qui décide d'une enquête: un an plus tard le jugement est rendu en ma faveur. L'assistante sociale me conseille d'inscrire Gaëtan au CMPI, qui est un centre médico-pédagogique, Gaëtan est mis dans une maison isolée près de chez moi où une bande de pseudo éducateur le prennent soi-disant en charge. Lassé d'attendre des résultats et d'entendre des théories fumeuses des psychiatres, je change d'orientation pour mon fils : Il voit une orthophoniste chaque semaine et suit des cours d'éveil musical qui lui plaisent beaucoup. Mon petit commence à faire des progrès et à parler. C'est alors que je rencontre mon nouveau compagnon et je pense enfin être au bout de mes peines. Hélas il n'en est rien, l'école de Gaëtan ferme ses portes pour être intégrée dans une plus grande structure scolaire. Je crains pour mon fils car trop de monde l'effraie. Dans le même temps la propriétaire de l'immeuble où nous logeons vend son immeuble et nous devons trouver ailleurs où nous loger. Un nouveau déménagement s'impose. Je trouve une maison à quelques kilomètres de là, j'inscris à nouveau Gaëtan à la maternelle, mais cette fois cela ne se passe pas aussi bien que précédemment. En effet si les professeurs précédents s'investissaient à fond pour Gaëtan, ceux-ci semblent dépassés par la situation. Je fais donc une demande d'auxiliaire scolaire qui m'est accordé peu de temps plus tard.

Malheureusement le sort s'acharne contre moi : au premier froid, en ouvrant les radiateurs il se dégage une odeur de fioul insupportable qui se répand dans toute la maison. Nous appelons un professionnel qui constate que la tuyauterie est défectueuse. L'agence immobilière et le propriétaire font la sourde oreille. Lorsque mon adolescent fait une syncope, je décide de trouver un autre logement.

600 000 enfants sont mal logés en France

**BONNE CHANCE !**



## **LOIRE-ATLANTIQUE : LES SERVICES SOCIAUX VEULENT M'ENLEVER MON ENFANT.**

Nous déménageons en Loire-Atlantique. Fatigués de toutes ces pérégrinations, nous décidons de souffler un peu et de prendre quelques mois de repos. D'autre part, étant étrangère, l'administration française me paraît parfois un peu compliquée. Quelques mois plus tard, ne touchant pas ma rente invalidité de la Suisse comme chaque mois, l'administration suisse me précise ne pas avoir reçu de retour de dossier. Le cardiologue français que j'avais consulté sur place n'a pas renvoyé le dossier demandé. Je dois donc partir en Suisse consulter mon cardiologue sur place afin qu'il établisse un nouveau dossier afin de pouvoir à nouveau toucher ma rente. Pendant ce temps, nous contactons une assistante sociale afin d'obtenir le RMI durant les quelques mois du rétablissement de ma rente. Nous nous rendons chez celle-ci avec Gaëtan. L'entretien se prolonge et après une heure de palabres dans le bureau, Gaëtan montre des signes d'impatience, éteint et allume la lumière, se tape le front avec la main. L'assistante sociale nous interroge sur Gaëtan et nous l'informons que Gaëtan est autiste. Elle nous interroge sur la scolarité de l'enfant et nous lui répondons que nous sommes en période de stand-by, que nous réglerons ça après le rétablissement de ma rente, ce pourquoi elle a été contactée. Il faut préciser que dans la région, une assistante sociale du CAT s'occupe de ces cas-là et que l'assistante sociale que j'ai contacté n'avait pas à intervenir sur ce cas. Je pars en Suisse régler mes affaires de rente et constate qu'à mon retour, le RMI ne nous a toujours pas été versé et que mon compagnon et mon adolescent vivent avec la pension alimentaire de 300 euros par mois, l'huissier est également passé pour le paiement du loyer et l'électricité est sur le point de nous être coupée faute de paiement. L'assistante sociale me convoque non pas pour l'affaire

qui nous occupe, à savoir le RMI, mais pour un rendez-vous avec un monsieur de l'académie de Nantes qui désire me contacter pour Gaëtan au sujet de sa situation scolaire. Elle me précise que pour le RMI mon dossier est compliqué puisque ma demande est temporaire. Je vais donc à la rencontre de ce monsieur, je perds deux heures pour m'entendre dire que Gaëtan devrait être placé dans un centre pour handicapés. La conversation tourne court. J'informe cependant l'assistante sociale que l'EDF va nous couper l'électricité et lui fournit la facture qu'elle devrait s'occuper. Elle ne fait pas son travail et nous recevons l'huissier avec un commandement de payer pour EDF. Le téléphone et internet nous sont coupés, coupant de ce fait mon adolescent de toute possibilité de trouver un travail. J'en fais ma remarque à l'assistante sociale qui me dit qu'elle fait de son mieux, à la suite de quoi elle ne répond plus à mes appels téléphoniques. Nous nous sommes rendus au bureau de la CAF. L'homme qui nous reçoit nous dit qu'il lui manque des papiers que nous avons fournis à l'assistante sociale il y a plus de trois mois, nous lui amenons le jour même, un mois plus tard le RMI nous est versé avec les arriérés, ce qui nous a permis de rétablir notre situation et de payer nos dettes.



Mon compagnon préparait depuis une année le concours du CAPES-AGREGATION. Lors d'un de mes séjours en Suisse, une assistante sociale du conseil général sonne chez moi, mon concubin répond que je suis en Suisse ce qui fut interprété par « je vis en Suisse ». A mon retour quelques jours plus tard des gendarmes débarquent chez nous, un mandat d'amené entre leurs mains concernant Gaëtan. Nous tombons des nues. Les gendarmes téléphonent au juge et gardent ma porte d'entrée. A la suite de ce téléphone, ils me demandent de venir au poste pour signer une déclaration. Ils me somment de signer un papier comme quoi il m'est interdit de quitter le territoire français, ce qui est une violation du droit étant donné que je suis suisse. Je signe dans un état second. Les gendarmes m'informent que des assistantes sociales passeraient le lendemain pour discuter de la situation de Gaëtan. Le lendemain matin je reçois un téléphone de l'assistante sociale qui me demande si j'ai préparé les affaires de Gaëtan. Je l'interroge de savoir pourquoi, elle me répond que mon fils sera emmené dans un foyer pour mineurs. Mon cœur déjà malade s'emballe et tout tourne

autour de moi. Je précise à cette assistante sociale que mon fils présente des signes autistiques et qu'il ne peut être éloigné de sa famille et de son environnement aussi brusquement. Elle me menace en me disant que mon fils serait mieux dans un foyer que de savoir sa mère en prison. Elle me donne quand même le numéro de téléphone du juge chargé de l'affaire ; je le contacte mais celui-ci refuse de me prendre en ligne, contrairement à l'ordonnance de la loi.

Pour moi il est hors de question de laisser mon fils entre les pattes de l'administration, je pars donc avec mon enfant en Suisse chez mes amis. Les nuits sont rudes pour Gaëtan, séparé de son « papa » (mon nouveau compagnon), de son frère et de son environnement, il dort mal et se montre pénible. Tout ceci ne touche pas que mon moral, mon cœur déjà bien malade en prend un coup, mais grâce à l'aide et au soutien de mes amis, je reprends pied peu à peu. Par contre mon ami, qui passe les examens de son agrégation, subit les contre-coups de cette affaire et rate son agrégation de peu. Nous avons dû également résilier l'appartement.



## RESOLUTION EN MAYENNE

Heureusement mon ami a trouvé une petite maison en Mayenne qui serait idéale pour notre famille. Je contresigne le bail. Nous vivons tranquilles pendant quelques mois avant d'être convoqués par le juge du département. Nous décidons de faire face. Entre-temps Gaëtan a été de nouveau inscrit à l'école maternelle, et mon ami trouve un travail. Nous prenons une avocate de Paris pour nous défendre dans cette affaire. Nous espérons le dialogue. Encore une fois, j'ai droit à un suivi à domicile qui se termine en ma faveur. Nous trouvons une gentille étudiante pour garder Gaëtan quelques heures par semaine et l'école lui offre une possibilité d'avancement.

Par la suite, l'état s'en mêle une fois de plus et décide de placer Gaëtan dans une classe CLIS qui est en fait une classe pour attardés mentaux.

Indignés par cette situation, nous quittons la France.



Il ressort de tout cela plusieurs manquements à la loi, déconsidération totale des parents et de leurs demandes, maltraitance d'enfants handicapés, et qui pousse à la dépression voire au suicide des parents.

Heureusement nous ne nous sommes pas laissés faire !

**Accueil**

